

LA FILIÈRE BOIS ÉNERGIE EN PAYS DE BOCAGE

Yves GABORY & Samuel LEGRAIS
Mission Bocage
Maison de Pays
49600 Beaupréau
Tel:0241717750-Fax:0241717751
www.missionbocage.com

Contexte

Depuis 2000, l'ADEME Région Pays de la Loire et le Conseil Régional des Pays de la Loire ont délégué à une structure locale par département (Fédérations des Cuma, Civam, Mission Bocage) la promotion et le développement de la filière bois déchiqueté auprès des particuliers, des agriculteurs et des collectivités en milieu rural. Ces structures faisaient déjà, à cette époque, un lien étroit entre l'agriculture et le bocage, imaginant que son avenir résidait dans sa valorisation. Ainsi en Pays de la Loire un réseau technique s'est constitué, renforcé par la participation de l'association AILE¹ et d'Atlanbois². Ce programme est une suite logique des actions de plantation, restauration de l'existant, gestion des haies à l'échelle de l'exploitation, déjà engagées.

Les actions mises en place

Dans un premier temps, un travail de communication / promotion est réalisé (participation à des foires, salons, portes ouvertes...).

Un accompagnement des collectivités est imaginé ; il prévoit une animation du projet par la réalisation de visites d'installations de chaufferies, et le financement d'une étude. De plus, une réflexion sur la mise en place d'une filière d'approvisionnement locale est programmée. C'est à ce niveau que le projet prend un sens territorial et durable ; retombées économiques locales, intérêt environnemental de pérennisation du réseau de haies et valorisation sociale (emploi local, insertion...).

Pour les projets privés - agriculteurs et particuliers - la démarche nécessite moins d'animation. On concentre alors plus l'intervention sur la production ou l'approvisionnement en bois (chantier de déchiquetage). Un suivi et une évaluation technique sont réalisés ; ils portent notamment sur les chantiers de déchiquetage (matériel, organisation, rendement, coût de production...) ainsi que sur le fonctionnement des chaudières installées.

Pour toutes ces installations, des formations spécifiques sont dispensées auprès des installateurs / chauffagistes. L'installation par un chauffagiste agréé est nécessaire à l'octroi des subventions.



Visite de chaudière

L'installation de chaudières chez des particuliers ne disposant pas de la ressource et dans les collectivités, a posé la question de l'approvisionnement en bois et de sa logistique. Un travail d'évaluation de la ressource et d'identification des acteurs locaux a donc été imaginé, ainsi que l'animation pour la mise en place de plates-formes locales d'approvisionnement (suivi qualité humidité, gestion, facturation...).

Toutes ces démarches reçoivent un soutien financier de l'ADEME, du Conseil Régional des Pays de la Loire, des structures d'animation et de l'état via le crédit d'impôt pour les particuliers.

¹ AILE : structure interrégionale Bretagne - Basse Normandie - Pays de la Loire cogérée par l'ADEME et les Fédérations Régionales des Cuma. Pour la collecte d'informations et le suivi/base de donnée de matériel de déchiquetage, de chaudières, plates-formes bois...

² Interprofession de la filière bois en Pays de la Loire de promotion du bois.

Bilan de 6 ans de fonctionnement

Sur le plan quantitatif, l'animation sur le bois énergie a permis la réalisation de plus de 250 installations de chaudières automatiques au bois déchiqueté, auprès de particuliers et d'agriculteurs en région Pays de la Loire. Cet accompagnement a également entraîné la réalisation de plus de 40 installations de projets de collectivités : piscines, hôpitaux, maisons de retraite, écoles...

Au total ces installations valorisent plus de 20 000 tonnes de bois déchiqueté par an ; 3 650 tonnes sont issues du bocage (équivalent à 14 500 MAP (Mètre cube Apparent Plaquette)) soit la substitution de 6 240 tonnes équivalent pétrole par an et 16 300 tonnes de CO₂ évitées chaque année.

Sur le plan qualitatif, ce fonctionnement a permis une organisation régionale d'échange et de coopération entre techniciens/animateurs des différentes structures (mise en commun d'expériences, constitution d'une base de données commune...).

Cela a aussi permis de constituer des groupes de professionnels agricoles sur le sujet et surtout d'impulser une sensibilisation forte des collectivités sur les enjeux du bois énergie (approche sociale et environnementale au-delà du simple intérêt économique d'un combustible bon marché). Nombreuses sont celles qui aujourd'hui abordent leur projet de chaufferie au bois dans une démarche de filière courte en intégrant l'ensemble des acteurs du territoire (agriculteurs, forestiers, entreprises de transformation...).

Il nous semble cependant important de pondérer ce premier bilan...

Au niveau bocager :

La mise en place de ces chaudières ne s'est pas traduite par une plantation supplémentaire de haies. Les nouvelles techniques de récolte du bois dans les haies (recépage, éclaircie...) rencontrent un frein culturel fort et le matériel de déchiquetage n'est pas adapté aux conditions des exploitations du secteur. Ce déchiquetage se réalise en effet, soit par alimentation manuelle, soit à l'aide de gros broyeurs forestiers surdimensionnés vis-à-vis des besoins et très onéreux. Un prototype de broyeur avec convoyeur devrait répondre aux attentes suivantes ; diminution de la pénibilité des chantiers (chargement par fourche à tracteur), amélioration du débit de chantier (production de 15 m³ par heure), pour un investissement raisonnable. Enfin, il est important de ne pas focaliser la gestion des haies sur la production de bois déchiqueté ; le risque encouru est la régression des nombreuses autres fonctions agricoles, biologiques et paysagères du bocage. Enfin, il est à craindre que des cultures énergétiques - type TTCR (Taillis à Très Courte Rotation), roseaux de chine, céréales - concentrent la production sur un petit secteur de l'exploitation et que les haies soient alors délaissées.



Test du convoyeur de branches

En représentation par rapport aux chaudières qui s'installent ou qui se remplacent :

Le nombre de chaudières installées ces dernières années sur les Pays de la Loire peut paraître important (plus de 250 installations en 5 ans). Il est toutefois à relativiser vis-à-vis des nouvelles installations et des renouvellements effectués au même moment sur le secteur. Ces installations représentent une part infime du marché, même si elles nécessitent des conditions particulières (volumes importants à chauffer, stockage volumineux, accès camion pour les livraisons, investissement de départ important...).

Vis-à-vis de l'effet de serre :

Pour chaque installation, une comptabilisation est effectuée en tonne de CO₂ non émis chaque année. Le bois entre en effet dans le cycle du carbone et a en terme de CO₂ un effet neutre par rapport aux énergies fossiles. Chaque action de substitution est donc importante. Cependant, il faut aussi que la filière bois énergie soit durable ; par exemple, est-il logique que des camions traversent la France pour livrer du bois déchiqueté dans des régions où le bois est présent, alors que le rayon de livraison pour un agriculteur est de 10 km ? Doit-on subventionner l'installation de chaudières pour la production de tomates sous serre en hiver ? Par ailleurs, l'énergie la moins chère, est celle qu'on ne consomme pas. Il est donc primordial de raisonner en amont, l'orientation du bâtiment, le choix des matériaux de construction, l'isolation...

Actuellement, le bilan de l'action énergie renouvelable en France est strictement quantitatif ; il est basé sur les TEP (tonne équivalent pétrole) évitées. Or, les subventions allouées aux installations de chaudières sont limitées. Devant le nombre de projets déposés, une sélection par la durabilité devrait être instaurée. Doit-on aider de la même façon, l'installation d'une chaudière dans une maison de retraite, et celle dans une serre pour la production dans l'Ouest de la France des tomates sous serre en hiver ?

Les enjeux du développement pour demain :

quels sont les limites et les freins au développement d'une filière bois énergie autour du bocage ?

Frein d'investissement : actuellement, le principal frein à l'installation de chaudières à bois déchiqueté dans les Pays de la Loire est le coût d'investissement. L'augmentation du cours l'acier, puis celles du fioul et des transports alimentent l'argumentaire des fournisseurs sur la hausse des tarifs de chaudières ; une installation bois déchiqueté coûte 3 à 4 fois plus cher qu'une chaudière fioul ou gaz ! Le crédit d'impôt, aujourd'hui de 50%, est un bon atout de vente de ces chaudières, mais a également permis une revalorisation insidieuse des tarifs... Par ailleurs, les stratégies commerciales ciblent une clientèle «écologique aisée» qui suffit à couvrir l'offre. Dans ces conditions, les chaudières à bois déchiqueté ne connaissent qu'un essor limité accessible qu'à une certaine clientèle.

Frein organisationnel : La filière bois énergie reste à structurer et à professionnaliser. En effet, du recepage de la haie à la livraison, beaucoup de choses sont réalisées individuellement avec les méthodes et les moyens de chacun. Pour répondre au challenge de la valorisation du bocage, il est nécessaire d'évoluer vers une professionnalisation de l'activité (gestion des plates-formes...).

Frein social, technique et culturel : la haie champêtre demeure dans l'esprit de l'agriculteur une gêne pour sa production. L'absence de reconnaissance des atouts de la haie conduit l'agriculteur à la gérer par contrainte, avec des pratiques inadaptées. Cela se traduit par la régression, puis la disparition de la haie. Pour les Mauges, malgré la plantation d'environ 40 km de haies chaque année, le bilan reste déficitaire ; il disparaît en effet près de 60 km par an (hors infrastructures routières). Tout cela s'explique sans doute, par le manque profond de connaissance du bocage de l'agriculteur. Cela pose donc la question de sa formation...

Frein politique : Comment peut-on promouvoir le bois énergie d'origine bocagère quand dans le même temps les aides agricoles à la production rendent possible l'utilisation de céréales pour le chauffage ? Une concurrence économique faussée oriente les choix au détriment d'une approche globale ; l'usage des céréales comme combustible renouvelable, n'est en aucune façon un gage de durabilité. Matière première de l'alimentation humaine, ces céréales sont en effet produites, de façon subventionnée et en recourant à de nombreux intrants. Avons-nous bien comparé : les consommations d'énergies pour produire 1 TEP, le temps passé pour produire 1 TEP, le coût de production et la rentabilité hors primes PAC, pour produire une tonne de bois déchiqueté et la même tonne de céréales...

Les orientations de demain

Aujourd'hui, les particuliers, les collectivités expriment de plus en plus clairement des attentes et des besoins. Il est important de les rassurer sur la capacité à fournir des quantités de bois, de qualité certifiée, sur le long terme, sans sur-exploiter de la ressource. Une certification de l'exploitation (type PEFC - Pan European Forest Council) peut en partie répondre à cette interrogation.

Sur un territoire rural, face à un ou plusieurs projets de plus grande taille (déstabilisation de l'approvisionnement) il est nécessaire de mettre en avant les complémentarités de la ressource en bois (haies, forêt, entreprise, rebu/DIB, déchetterie, entretien des bords de rivières, des parcs...) et des acteurs (production, transformation, stockage logistique, transport...). De plus, le bois bûche comme le granulé (sous réserve d'une production locale) ont aussi un avenir dans les territoires ruraux. Cela passe par des plates-formes locales offrant les multiples produits et répondant à des cahiers des charges très pointus (taille des plaquettes, taux d'humidité...).

Conclusion

La production de bois énergie doit rester un des atouts majeurs de la haie. La production dans les autres secteurs (forêt, DIB...) ne doit pas être considérée concurrente, mais complémentaire. L'agriculture doit rapidement s'affirmer comme producteur de biomasse via son paysager ligneux.

Les élus locaux - qui déplorent souvent ne rien pouvoir faire pour soutenir l'agriculture locale - doivent intégrer cette source d'approvisionnement. La Collectivité peut apporter un soutien économique direct à l'agriculture, garantir la pérennité de son paysage et contribuer à des emplois locaux (production et approvisionnement en bois) en installant des chaudières à bois déchiqueté et en assurant leur approvisionnement en bois de pays.

Il est nécessaire de systématiser une réflexion énergétique en amont de chaque projet de construction ou de rénovation.

Un travail de concertation avec les fabricants et les importateurs doit être réalisé (à l'échelle de la France) pour faire exister des chaudières à des prix et des puissances permettant un développement massif.

Il est aussi nécessaire de conditionner les aides des projets à leur durabilité.

La haie, moteur de développement local ; c'est un vrai challenge, dont les retombées pour les territoires ruraux peuvent être importantes, en terme de coopération sociale, de complément de l'activité agricole, de réponse aux préoccupations énergétiques et d'effet de serre... tout en pérennisant le paysage.